DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 05 AVRIL 2024

OBJET: TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES TEOM - VOTE **DU TAUX**

DE 2024-011

Nombre de conseillers

En exercice: 60

Quorum: 31

Présents: 27 Absents: 14

- dont ayant donné pouvoir : 19

Votants: 46

-dont « pour »: 40

-dont « contre »: 2

- Abstentions: 2 - Non-participations: 2

- Non votants : 0

Le vendredi 05 avril 2024 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 25 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents:

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette

BRIGNOLE Jean **BRUSCHINI** Pierre

CASANOVA David COGNETTI Vincent

COGNETTI TURCHINI Catherine

COSTA Jacques FERRARI Blaise GERONIMI Pierre

GIUDICELLI Jean MORACCHINI Christian

NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSONI Pierre PASQUALINI Jean Félix

RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas

SARGENTINI François

SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre

TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François)

ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie)

ANTONIOTTI Serge (à Moracchini Christian)

BARTOLI Marc (à Ferrari Blaise) BERTINI Jean Marcel (à Nasica

Pierre)

BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) CASAROMANI Marie Thérèse (à Bruschini Pierre) CIATTONI Michel (à Venturini

Simon) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi

Ange Toussaint) GILLET VITTÓRI Stéphane (à Cognetti Turchini Catherine)

GUIDICELLI Mathieu (à Sargentini François) GUIDICELLI Maria (à Soustre Frédéric)

MARTINETTI Antoine (à Brignole

ORSINI François (à Olmeta Pierre) PASQUALINI Gilles (Renucci Franck)

POLIDORI Michel (à Casanova David) POLIDORI Christiane (à

Vincensini Augustin) ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André)

SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-Baptiste)

Absents:

ALBERTINI Lucie BERNARDI François Albert

COSTA Lucien FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard

LECA Jacques LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu NEGRONI Jérôme PACCIONI Sylvestre

SALVIANI Pierre Paul SIMONPIETRI Antoine RENUCCI Jean

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 22 MARS 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE DE NOUVEAU CONVOQUE LE 05 AVRIL 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM

Vu l'article L2224-13 du Code Général Des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 1636B et 1639A du Code Général Des Impôts;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la commission fiscalité du lundi 04 mars 2024;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-050 du 26 septembre 2023 portant institution de la production de la production de la l'Intérieur TEOM à compter du 1^{er} janvier 2024;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024 Publication: 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

02B-200073138-20240405-2024-011-DE

ERATION N 2024-011

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 27 VOTANTS: 46 Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-051 du 26 septembre 2023 portant institution du plafonnement de la TEOM;

Considérant qu'il s'agit de la première année d'application de la TEOM pour la Communauté de communes Pasquale Paoli ;

Le Président expose que la TEOM est une recette dont le produit est dédié à la couverture des charges du service public de gestion des déchets ménagers.

Le Président propose aux membres de l'assemblée, conformément au travail des commissions des finances et fiscalité, de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 17%.

Ouï l'exposé du Président,

Apres en avoir délibéré,

Le conseil communautaire DECIDE

Par 40 voix Pour

2 Contre

2 Abstentions

2 Non-participations

- De fixer le taux TEOM des ordures ménagères à 17% pour l'année 2024.

Les signatures sont au registre des délibérations, Omessa, le 05/04/2024

Le Président, Frangois SARGENTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240405-2024-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024 Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

